

22^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(4-15 mai 2015)

Bulgarie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le jeudi 7 mai 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Bulgarie.

La France salue les récentes modifications législatives du code pénal limitant la responsabilité des mineurs, ainsi que la création de « chambres bleues » permettant aux enfants d'être entendus par la justice dans un cadre qui respecte leur âge. La France souhaite connaître les mesures envisagées pour améliorer la prise en charge des mineurs.

La France demande si la Bulgarie envisage de mettre en œuvre une politique ciblée de promotion de la population rom et de lutte contre les discriminations.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes :

- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées.

- Poursuivre les actions engagées afin de lutter contre le trafic d'êtres humains, notamment la prostitution forcée, la mendicité et le travail sous-payé.

- Renforcer les mesures de lutte contre les discours de haine, visant des personnes du fait de leur appartenance ethnique, religieuse ou sexuelle, notamment les Roms, les musulmans et les personnes LGBTI, ainsi que les demandeurs d'asile et les migrants.

- Poursuivre la lutte contre la corruption et le crime organisé, et s'assurer que les auteurs de ces crimes ne demeurent pas impunis.

- Poursuivre les efforts engagés en matière d'accueil des migrants et des demandeurs d'asile, afin de favoriser leur intégration

Je vous remercie./.